

# Formation semestre 1 : Règlementation meublés et chambres d'hôtes

A distance

## Dates et durée de la formation

Durée : 2 1/2 journées

Date(s) :

11 mai après-midi, 12 mai après-midi 2020 (Nombre total d'heures de formation : 7)

## Public cible

Tarif de la formation :

350 € net de taxes

Charge? de la coordination des interventions des prestataires, Charge? d'accompagnement des porteurs de projet,  
Charge? du classement des meuble?s de tourisme  
Personnel service commercial

## Objectifs

Mai?triser le re?gime juridique et fiscal applicable : commun et spe?cifique a? chaque activite?,

– De?crypter les relations contractuelles les plus courantes dans la pratique,

– E?tablir une cartographie des principaux risques de contentieux,

– Optimiser la gestion des litiges

– Optimiser la gestion des litiges

## Pré-requis

Pre?alablement a? la formation (15 jours avant) solliciter les stagiaires pour percevoir les attentes et les points particuliers susceptibles d'e?tre aborde?s.

## Intervenants

Christian Gosseume

Tarif de la formation :

350 € net de taxes

Numéro de déclaration d'activité pour demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO :

76340953834

**Salariés de droit privé des organismes du tourisme, n'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge auprès de l'AFDAS !**

## Contenu de la formation

## **Maîtriser le régime légal/réglementaire applicable**

- Faire le point sur les textes en vigueur et leur champ d'application,
- Définir les conditions pour être hébergement touristique offert à la location,
- Obligation, contrôles et sanctions en matière d'hébergement touristique : construction, sécurité, déclaration en mairie ou autorisation municipale, consommation...
- Le loueur de meuble professionnel et le loueur non professionnel,
- La procédure volontaire de classement : déroulement, organismes accrédités...
- Les labels, marques, chartes...
- La fiscalité applicable aux meubles de tourisme et aux chambres d'hôtes,
- La commercialisation des meubles et chambres d'hôtes par des intermédiaires : agents de voyages, prestataires de services, tours opérateurs, distributeurs, agent immobilier, etc.

## **Rédiger un contrat de location touristique**

- Le contenu du contrat et le descriptif de l'hébergement
- Qualifier le contrat : définir son importance et l'approche à tenir en fonction du client étranger
- L'offre contractuelle : définir le moment de formation du contrat et la réglementation applicable
- Les règles financières : arrhes, acompte, caution.
- Respecter l'obligation d'information
- Intégrer les dispositions spécifiques à la protection du consommateur
- Faire le point sur les clauses abusives
- Décrypter les principaux problèmes liés à l'exécution du contrat Zoom sur les obligations des acteurs

### **a – Les obligations du loueur**

- Ses engagements contractuels
- Assurances
- Éviter les écueils et infractions dans le cadre d'opérations promotionnelles : concurrence déloyale, publicité trompeuse, etc.
- Maîtriser les spécificités liées à la vente sur Internet

### **b – Les obligations du client**

- Tour d'horizon des services et prestations exigibles par le client
- Assurances
- Check-list des recours possibles en cas de manquement à leurs différentes obligations : paiement du prix, utilisation des lieux « en bon père de famille », délit de grivèlerie, etc. Optimiser la gestion des contentieux
- Cas pratique / exemples des contentieux les plus fréquents (jurisprudences)
- Savoir bien réagir et s'organiser en cas de litige
- Maîtriser les différentes alternatives pour régler un litige : amiable, médiateur, judiciaire

● **Nombre de personnes** : 12

● **Code action** : 23021